



**Zone Spéciale de Conservation
de la tourbière de Lispach**
(commune de La Bresse – Vosges)
Document d'objectifs
version validée le 12 février 2010



maîtrise d'ouvrage : commune de la Bresse



Cahier 1 : les diagnostics et les mesures de conservation

document rédigé par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et le Conservatoire des Sites Lorrains
avec le soutien du ministère de l'écologie (DREAL Lorraine)

CHAPITRE 1: LE RAPPEL DU CONTEXTE NATURA 2000	1
A- Qu'est ce que natura 2000 ?	2
B- Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?	3
C- Qu'est ce que la charte natura 2000 ?	4
D- Que sont les contrats natura 2000 ?	5
D.1 - Définition et contenu.....	5
D.2 - Les financements.....	5
D.3 - Les bénéficiaires	5
E- L'évaluation des incidences	6
CHAPITRE 2 : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SITE.....	7
A- Présentation, localisation du site et statut foncier	8
B- Les données écologiques et l'occupation des sols	9
C- L'intérêt écologique du secteur	9
D- Les données historiques	10
E- Les patrimoines culturels et historiques	11
CHAPITRE 3 : LES DIAGNOSTICS BIOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES	12
A – L'état des lieux des habitats présents, les états de conservation	13
A-1. Les habitats naturels présents	13
A-2. Les états de conservation des habitats.....	16
B- L'état des lieux des espèces présentes	18
C– L'état des lieux des activités socio-économiques	19
C-1. L'exploitation forestière & agropastorale traditionnelle	19
C-2. L'industrie textile	19
C-3. Les activités de sports et loisirs	19
D- Les relations entre les activités humaines, les habitats et les espèces	20
E- Le bilan des mesures de protection et des mesures de gestion existantes	21
E-1. Le bilan des mesures de protection réglementaire et foncière.....	21
E-2. La synthèse des dispositions relatives aux documents d'urbanisme.....	22
CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	23
CHAPITRE 5 : LES FICHES ACTIONS ET LA PROGRAMMATION GENERALE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	29
A- Les fiches actions	30
B- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions retenues	36
CHAPITRE 6 : L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	37

Chapitre 1: le rappel du contexte natura 2000



Les tourbières sont des milieux rares et menacés en Europe. L'objectif de natura 2000 est de garantir la conservation de milieux « d'intérêt communautaire » Photo JC Ragué / CSL

QUELQUES DEFINITIONS

Habitat naturel

Milieu naturel constitué d'une association végétale particulière due aux spécificités de ce milieu (climat, sol...)

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat figurant à l'annexe 1 de la directive habitats; il correspond à un milieu sensible, rare ou menacé. Certains sont dits prioritaires et nécessitent des mesures de protection et de gestion particulières.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce animale ou végétale figurant à l'annexe 2 de la directive habitats ou dans l'annexe 1 de la directive oiseaux. Elle correspond une espèce sensible, rare ou menacée. Comme pour les habitats, il existe des espèces dites prioritaires qui nécessitent des mesures de protection et de gestion spécifiques.

Habitat d'espèce d'intérêt communautaire

Milieu de vie d'une espèce d'intérêt communautaire : là où elle naît, se reproduit, grandit, se nourrit....

A- Qu'est ce que natura 2000 ?

UN RESEAU ECOLOGIQUE EUROPEEN

L'Union européenne a adopté une politique de conservation des espèces et de leurs habitats par le biais de deux directives :

- la directive dite « oiseaux » de 1979 concerne la protection des oiseaux sauvages ;
- la directive dite « habitats » de 1992 vise à maintenir les habitats naturels rares, sensibles ou menacés ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Dans son annexe 2, on trouve une liste d'espèces menacées au niveau européen qu'il faut préserver.

Chaque pays de l'Union européenne désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la directive habitats. L'ensemble des ZPS et des ZSC constitue le réseau natura 2000.

Plus d'informations

➔ **ANNEXE 5, CAHIER 3 : GLOSSAIRE**

UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le réseau natura 2000 vise à mettre en place des mesures de gestion pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences locales, économiques, sociales et culturelles.

C'est donc un outil de politique d'aménagement du territoire pour la gestion du patrimoine naturel et pour le développement de l'économie locale, mais il est également une occasion unique pour trouver un consensus autour de la gestion de la nature.

CALENDRIER DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000



B- Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?

UN DOCUMENT CONCERTÉ

Pour mettre en œuvre le réseau natura 2000, la France a choisi de présenter pour chaque site un document de gestion – appelé *document d'objectifs* – qui prévoit notamment des mesures de conservation appropriées. Après une analyse des données écologiques, économiques et sociales, il permet d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'action et de planifier à long terme sa conservation.

Le rédacteur du document d'objectifs, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, est le maître d'œuvre du document d'objectifs, en partenariat avec le Conservatoire des Sites Lorrains. Il fait le lien entre les acteurs locaux, l'État et le maître d'ouvrage, ici la commune de La Bresse. La validation des étapes successives du document d'objectifs fait une large part à la concertation locale grâce à un comité de pilotage présidé par la commune de La Bresse et constitué d'acteurs concernés par la gestion du site.

Ce groupe s'est réuni 5 fois selon le calendrier présenté ci-contre.

Plus d'informations

➔ ANNEXE 1, CAHIER 3 : COMPOSITION DU GROUPE DE CONCERTATION LOCALE DE LA TOURBIERE DE LISPACH, LISTE DES REUNIONS DE CONCERTATION

➔ ANNEXE 2, CAHIER 3 : COMPTES RENDUS DES REUNIONS

CE QUE CONTIENT LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DECRET N°2008-457 DU 15 MAI 2008 – ART. 18)

- une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection et les activités humaines exercées sur le site
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et les espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière
- l'indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs
- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et l'état de conservation des habitats et des espèces.



Réunion du comité de pilotage sur le terrain en avril 2008

C- Qu'est ce que la charte natura 2000 ?

Les propriétaires de parcelles situées *dans* les sites natura 2000, de même que les « titulaires de droit réel », ont la possibilité de signer une charte natura 2000 (loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux).

LE S ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES SUR LA TOURBIERE DE LISPACH

Cette charte correspond à une série d'engagements qui constituent des bonnes pratiques, c'est-à-dire des modes de gestion courants des milieux naturels présents, et dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée. Ces pratiques courantes contribuent d'ores et déjà à la conservation des milieux naturels ou des espèces d'intérêt communautaire.

Leur définition repose sur une large concertation préalable avec l'ensemble des acteurs concernés.

POURQUOI SIGNER UNE CHARTE NATURA 2000 ?

La signature d'une charte marque tout d'abord l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des sites natura 2000.

Le respect des engagements permettra d'autre part au propriétaire de bénéficier d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Enfin l'octroi de certaines aides publiques sera également conditionné à la signature de cette charte.

Plus d'information

📄 ANNEXE 10, CAHIER 2 : LA CHARTE NATURA 2000 DE LA TOURBIERE DE LISPACH

ET POUR LES MODES DE GESTION ALLANT « AU-DELA » DES BONNES PRATIQUES ?

Dans le cadre des documents d'objectifs, il pourra être proposé de mettre en œuvre des actions de gestion spécifiques allant au delà de ces pratiques dites de gestion courante.

Dans ce cas, les propriétaires et gestionnaires volontaires, dont des terrains sont situés dans le site natura 2000, auront la possibilité de bénéficier de contrats natura 2000, contrats rémunérés.

En cas d'action(s) non prévue(s) dans ces contrats, il s'agira pour l'opérateur du site de rechercher d'autres sources de financements, comme cela est déjà conduit classiquement.

D- Que sont les contrats natura 2000 ?

D.1 - DEFINITION ET CONTENU

LE CONTRAT NATURA 2000

- il porte sur la conservation ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site.
- il porte exclusivement sur des terrains situés dans le site natura 2000.
- il prend la forme de mesures agri-environnementales pour les exploitants agricoles.

Les engagements figurant dans le contrat natura 2000 doivent être conformes aux objectifs et aux actions précisées dans le document d'objectifs.

DUREE

Les contrats sont signés pour cinq ans. Celle-ci doit être appréciée en fonction des objectifs de conservation ou de restauration des milieux naturels, dans un souci d'harmonisation avec d'autres documents de planification existants.

CONTENU

- les opérations à effectuer pour mettre en œuvre des objectifs de conservation (ou de restauration) des habitats et des espèces énoncés dans le document d'objectifs.
- les engagements correspondant aux bonnes pratiques ne donnant pas lieu à des compensations financières.
- les engagements donnant droit à contrepartie financière.
- le montant, la durée et les modalités de versement des aides financières.
- les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect de ces engagements

D.2 - LES FINANCEMENTS

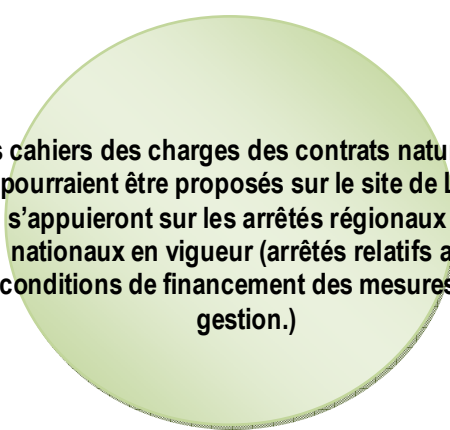
Le contractant qui accepte de s'engager dans un contrat natura 2000 bénéficie en contrepartie d'aides financières annuelles. Ces dernières proviendront :

- de cofinancements européens.
- de l'État : ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), ministère de l'Agriculture (MAAPAR).
- de cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, des établissements publics et autres acteurs locaux.

Les aides seront versées par l'A.S.P. (remplace le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles = CNASEA) dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'État.

D.3 - LES BENEFICIAIRES

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés contrats natura 2000.



Les cahiers des charges des contrats natura 2000 qui pourraient être proposés sur le site de Lispach s'appuieront sur les arrêtés régionaux ou nationaux en vigueur (arrêtés relatifs aux conditions de financement des mesures de gestion.)

E- L'évaluation des incidences

UNE EVALUATION QUI S'INSCRIT LE PLUS SOUVENT DANS DES REGIMES D'AUTORISATION DEJA EXISTANTS

Le réseau natura 2000 a été créé avec l'objectif de maintenir ou de restaurer dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune ou de flore considérés comme présentant un intérêt particulier pour le patrimoine naturel européen, tout en permettant l'exercice d'activités socio-économiques indispensables au maintien des zones rurales et au développement des territoires.

Un développement durable passe par une appréciation fine des programmes et des projets susceptibles d'affecter de façon notable ces espaces. Il conviendra donc d'étudier, le plus en amont possible, la compatibilité des programmes et projets avec les objectifs de conservation. A cette fin, un régime d' « évaluation des incidences » a été prévu par l'article 6, paragraphes 3 & 4, de la directive Habitats. Sa transposition en droit français a été achevée par les articles L. 414-4. à L. 414-7 et les articles R. 214-25 et R.214-34 à 39 du code de l'environnement. La circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004 en précise les modalités d'application et le contenu.

Dans les sites natura 2000, aucun régime propre à Natura 2000 d'autorisation ou d'approbation n'a été créé ; la procédure d'évaluation des incidences ne concerne que les programmes et projets déjà soumis à des régimes d'autorisation ou d'approbation. Elle s'insère, le plus souvent, dans les régimes d'autorisation existants : étude ou notice d'impact et documents d'incidence au titre de la loi sur l'eau.

Cependant, cette législation relative à l'évaluation des incidences des projets susceptibles d'affecter de manière significative le réseau Natura 2000 est en train d'évoluer. Cette évolution a été préfigurée par l'adoption par le parlement de la loi du 1 août 2008 sur la responsabilité environnementale. Les décrets de mise en application de cette loi sont en cours de préparation au jour de la validation du document d'objectifs. Le dispositif présenté ci-avant s'applique jusqu'à la publication des décrets d'application de la loi du 1 août 2008.

Pour plus d'informations, on trouvera en annexe 3, cahier 3, un schéma présentant le champ d'application prévu par la loi française.

LE CONTENU DE L'EVALUATION DES INCIDENCES

L'étude d'incidence se focalise sur les effets du projet par rapport aux objectifs de conservation du site natura 2000.

Dans un guide méthodologique (MEDD, nov. 2004), le Ministère de l'Ecologie précise le contenu de cette étude :

- présentation du (des) site (s) natura 2000 et du projet / programme concerné
- analyse de l'état de conservation du site
- analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes sur l'état de conservation
- mesures pour supprimer ou réduire les incidences dommageables et estimation des dépenses correspondantes
- conclusion sur l'atteinte portée
- si le projet / programme porte atteinte à l'état de conservation du site : les raisons justifiant, le cas échéant, sa réalisation
- analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences

Pour la constituer, il faudra tenir compte du présent document d'objectifs qui énonce les objectifs de gestion durable du site.

QUELS PROJETS SONT AUTORISES ?

Si l'évaluation des incidences conclut sur l'absence d'impact sur l'état de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation du site au niveau européen, l'autorisation ou l'approbation peut être donnée.

Dans la négative, des solutions alternatives ou compensatoires sont recherchées. Si toutefois de telles solutions ne peuvent envisagées, et dans le cas où ce projet ou programme de procède pas de raisons impératives d'intérêt public liées à la santé ou à la sécurité publique, l'autorisation ne peut être donnée qu'après avis de la commission européenne.

Le schéma en annexe 3, cahier 3 présente plus en détail ce régime d'autorisation.

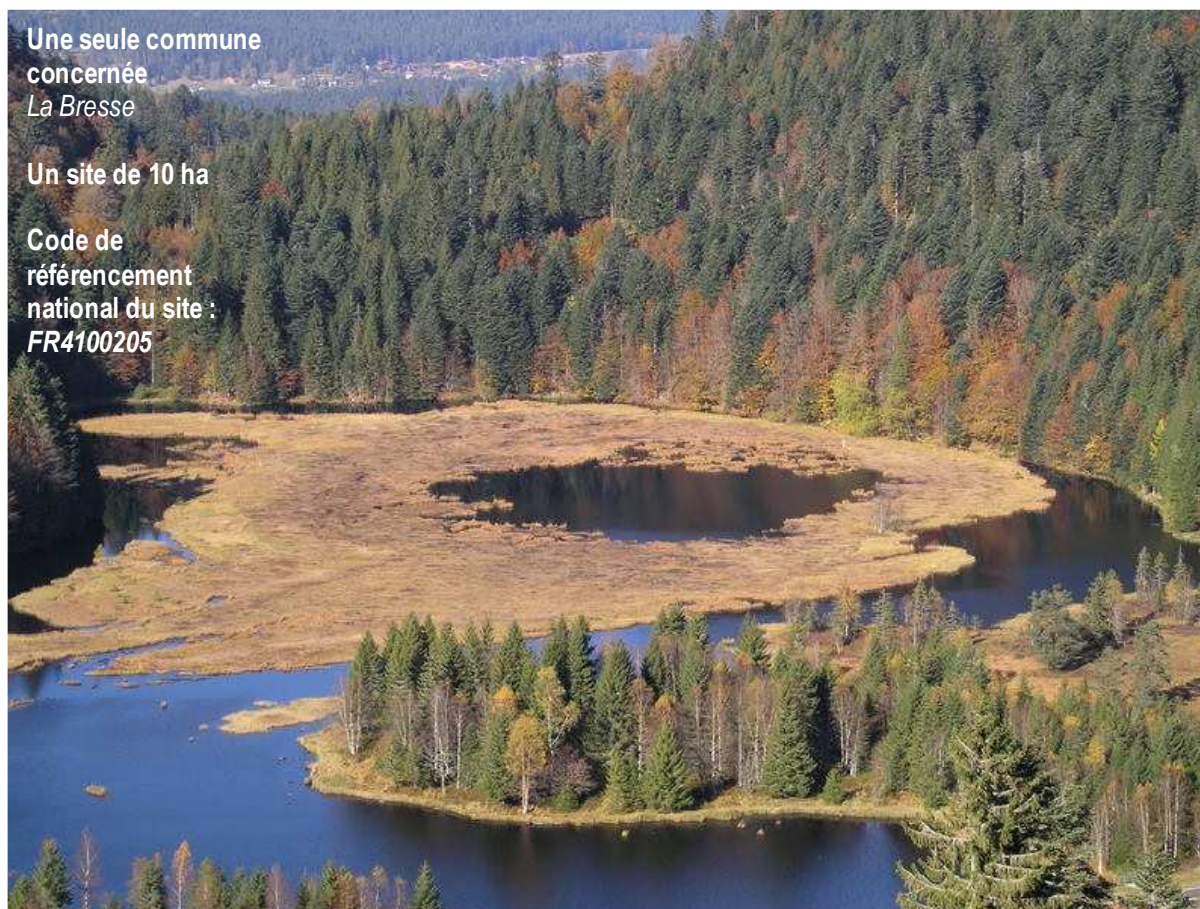
Plus d'information

➔ **ANNEXE 3, CAHIER 3 : CHAMP D'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES – EXAMEN DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TRAVAUX, D'OUVRAGES ET D'AMENAGEMENTS DANS LES SITES NATURA 2000**

Chapitre 2 : les principales caractéristiques du site

A- Présentation, localisation du site et statut foncier

LE TERRITOIRE NATURA 2000 DE LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION "TOURBIERE DE LISPACH" (ZSC N° FR4100205) COMPREND LE LAC ET LA TOURBIERE TREMBLANTE



Une seule commune concernée
La Bresse

Un site de 10 ha

Code de référencement national du site :
FR4100205

Vue sur le Lac de Lispach

Photo JC Ragué / CSL

Le site natura 2000, qui s'étend sur 9,9 ha, comprend le lac de Lispach et la tourbière flottante. Les marges de cette tourbière correspondent à des bas-marais flottants, alors que les parties plus épaisses du radeau constituent des mosaïques de buttes tourbeuses, de banquettes et de mardelles.

Le lac de Lispach occupe, à 910 m. d'altitude, la tête de bassin de la vallée du Chajoux, petite vallée glaciaire proche de la grande crête du massif vosgien, sur la commune vosgienne de La Bresse.

Ce site est marqué par une forte empreinte glaciaire. Il correspond au surcreusement d'un glacier en amont d'une barre rocheuse plus résistante. Après la fonte des glaces il y a environ 10 000 ans, cette dépression s'est remplie d'eau : sur le lac ainsi formé se sont installées une tourbière lacustre puis des tourbières hautes entourées de pessières naturelles.

Seuls le lac et la tourbière flottante centrale sont concernés par le présent document d'objectifs. Le périmètre officiel transmis par la DIREN Lorraine a été ajusté sur les contours exacts du lac, sur la base des orthophotoplans (mission Vosges, 2006 IGN). **Dans la suite de document, le périmètre de référence sera ce contour ajusté.**

La tourbière de Lispach est également concernée par la zone de protection spéciale (ZPS) du massif vosgien (site n° FR 4112003), désigné au titre de la directive oiseaux. Un document d'objectifs spécifique est en cours de rédaction pour la ZPS. Le présent document ne concerne donc que la ZSC. La surface du site ajusté est de 9,9 ha.

ANNEXE 1, CAHIER 2 : LE PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 DE LA TOURBIERE DE LISPACH

UN SITE EXCLUSIVEMENT COMMUNAL

Le site appartient entièrement à la commune de La Bresse.

ANNEXE 2, CAHIER 2 : CARTE DU STATUT FONCIER, TABLEAU DES RELEVES CADASTRAUX

B- Les données écologiques et l'occupation des sols

LES DONNEES ECOLOGIQUES :

Altitude : 910 m.

Géologie : le Gneiss *perlé de Longemer*, visible au Nord de Lispach dans l'ancienne carrière du Collet de la Mine et le Granite hercynien (variété bleue des carriers) sont occultés dans les fonds de vallées par des roches de couverture : altérites, dépôts tourbeux et vases lacustres

Géomorphologie : le glacier « de la Vologne » a différé pendant les maxima glaciaires par-dessus le Collet de la Mine et le Col des Faignes-sous-Vologne vers les vallées du Chajoux et de la Grande Basse. Dans des phases plus tardives et moins froides, plusieurs glaciers locaux (cirques d'altitude de la Rouge Faigne, de l'Etang de la Cuve...) ont déposé des moraines latérales et frontales spectaculaires qui barrent transversalement la vallée du Chajoux. Les surcreusements de cirques et les dépressions ménagées entre ces moraines et derrière quelques verrous glaciaires ont créé au tardiglaciaire des plans d'eau et des zones humides comme au lac de Lispach.

Climat : climat subocéanique marqué par des précipitations abondantes et régulières toute l'année, sous forme de neige près de 4 mois par an. Cette situation ménage une alimentation régulière et une forte hygrométrie favorables au fonctionnement des zones humides et au développement des mousses, notamment des sphaignes qui édifient la tourbe.

Hydrologie : les ruisseaux de la Grande basse et du Chajoux représentent une tête de bassin. Ce sont des affluents de la Moselotte puis de la Moselle. Le ruisseau de la Grande basse est le principal affluent du lac semi-artificiel de Lispach. A la sortie du barrage du lac, son effluent prend le nom de ruisseau du Chajoux et vient alimenter un deuxième plan d'eau artificiel qui borde la tourbière de la Ténine.

Le ruisseau de la Grande Basse recueille les eaux percolées dans la tourbe, très colorée (en principe par les acides humiques et fulviques issus de la tourbe), fortement dystrophes et acides.

C- L'intérêt écologique du secteur

LE LAC ET LA TOURBIERE DE LISPACH REPRESENTENT UN POLE DE BIODIVERSITE AU SEIN DU RESEAU DES TOURBIERES DU MASSIF VOSGIEN.

Le site de Lispach constitue un des sites les plus riches au niveau biologique des Hautes Vosges. L'intérêt naturaliste du site a d'ailleurs motivé depuis près d'un siècle de nombreuses prospections et inventaires botaniques, entomologiques et planctoniques (voir en particulier la partie bibliographie en annexe 4, cahier 3).

Notons en particulier :

- la rareté de ce type d'écosystème : le Massif Vosgien abrite peu de tourbières flottantes sur d'anciens lacs d'origine glaciaire. Les autres sites sont localisés sur la commune de La Bresse à Machais et à Blanchemer, sur Stosswihr à Frankenthal et plus loin à l'étang du Devin sur la commune alsacienne du Bonhomme ;
- la présence de plusieurs espèces végétales rares, dont 7 sont protégées de façon réglementaire, de même que de nombreuses espèces animales remarquables ;
- le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces et en particulier le bon état fonctionnel de la tourbière tremblante, malgré les aménagements passés (construction d'une route, de barrages etc) ;
- l'intégration du site au sein d'un réseau plus vaste de zones humides situées autour de la tourbière de Lispach : Ténine, Grande Basse etc.

Cet intérêt a justifié l'inscription du site dans le cadre de nombreux inventaires nationaux et internationaux de sites naturels remarquables, dont on trouvera une synthèse en annexe 3, cahier 2.

☒ ANNEXE 3, CAHIER 2 : LISPACH DANS LES INVENTAIRES SCIENTIFIQUES DE MILIEUX NATURELS REMARQUABLES



Le lac de Lispach. Les îlots flottants formés par les sphaignes.
Cl. Bol

Le lac de Lispach en 1932 (source : Hubault E., 1932)

D- Les données historiques

LES ENSEIGNEMENTS DES POLLENS FOSSILES

Les analyses des pollens fossiles (« palynologie ») de la tourbière de la Grande Basse, située à proximité, ont permis à Kalis A. J. & al., (2006) de reconstituer l'historique des habitats et paysages de la haute vallée du Chajoux et de la Grande Basse :

- Le lac de Lispach est un lac creusé par un ancien glacier, en amont de verrous et de moraines. Une tourbière haute s'est installée sur un atterrissement du ruisseau de la Grande Basse, provoquant probablement sa diffluence en 2 branches au Sud et au Nord du bombage tourbeux ;
- En **1000** avant Jésus-Christ la forêt d'épicéa et les marécages étaient comparables à ceux d'aujourd'hui ;
- Aux environs de **650** avant JC une élévation du niveau de l'eau du sol a permis l'installation d'une prairie humide ;
- Au **1er siècle** avant JC (âge du fer tardif) des arbres ont été abattus aux environs du site, facilitant l'immigration de l'épicéa (malgré son apparition tardive, il s'agit bien d'une population d'épicéas autochtones de grand intérêt naturaliste) ;
- Pendant le **haut moyen âge** la nappe aquifère du sol s'est élevée et une aulnaie marécageuse a remplacé le sol forestier sec aux environs du site ;
- Pendant le **bas-moyen âge (X – XIII siècle)** la tourbière haute voisine s'est étendue ;
- Les coupes forestières commencées vers **1750** ont provoqué un afflux d'eau riche en nutriments (érosion, minéralisation), causant « un brutal changement de végétation ».

LES DONNEES DES ARCHIVES

- Aux environs de **1855**, création du chemin forestier (devenu route aujourd'hui) ;
- En **1882** Xavier THIRIAT écrivait : « Le lac recouvert d'une épaisse couche de végétation palustre, comme le lac de Blanchemer, finira par se transformer en tourbière ». On verra que cette tendance naturelle a été perturbée sur les deux sites mentionnés par les aménagements des industriels des vallées du Chajoux et de la Moselotte ;
- Les cartes forestières de **1899** présentent une tourbière comparable à celle de Machais : un lac de 3 ha environ, entouré par une vaste tourbière tremblante en contact à l'est avec 2 tourbières hautes ;
- En **1914**, construction d'un premier barrage sur le lac de Lispach par les tissages ;
- La description et les photos du site par Emile HUBAULT en **1932**, montrent une structure du site encore très proche de l'état naturel ;
- en **1961**, la mise en service de l'actuel barrage de Lispach, plus important, a provoqué une élévation sensible du plan d'eau. C'est probablement à cette époque que la tourbière flottante s'est décollée du fond et qu'un chenal a inondé la forêt tourbeuse périphérique aux deux tourbières bombées (l'existence de cette forêt est attestée par la persistance des souches d'épicéa submergées à l'est et au sud du plan d'eau actuel) ;
- La tourbière tremblante s'est déplacée pendant plusieurs années en fonction des vents et des échouages successifs avant d'occuper sa situation actuelle à 80 mètres au NNE de son emplacement primitif. Le tremblant a alors été transitoirement amarré à la berge par des pieux et des câbles comme celui du lac Blanchemer l'est encore aujourd'hui.



Le barrage du lac de Lispach a été construit dans le début des années 60. Il a provoqué une élévation du niveau des eaux du lac. Photo JC Ragué / CSL



Panneau de lecture sur le sentier de découverte mis en place autour du lac.

Photo F. DUPONT / PNRBV.

- En **1970** : établissement d'une convention annuelle entre la commune et les industriels ;
- En **1990** : arrêt de l'utilisation des eaux du lac à des fins industrielles. Le niveau du lac est alors stabilisé, ce qui diminue la fragmentation de la tourbière flottante ;
- Depuis près de 20 ans le site a fait l'objet d'aménagements à visée sportive. La commune a mis en place des tracés de ski de fond et a bâti une cabane en bordure de la tourbière haute de Lispach. Le fonctionnement hydraulique du ruisseau de la Grande-Basse, principal affluent du lac, est modifié par la fermeture de sa branche Nord, le creusement de fossés et de drains.
- En 2008, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges met en place avec l'appui du Conservatoire des Sites Lorrains et en lien avec la commune, un sentier pédagogique périphérique au lac ;
- En 2008 également, les collectivités territoriales locales valident le plan de gestion biologique rédigé par le CSL dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département des Vosges.

En **2007-2008** : réfection des caillebotis et du sentier d'interprétation, lequel a également été étendu vers la tourbière de la Ténine.

E- Les patrimoines culturels et historiques

Il n'existe sur le site même aucun patrimoine culturel historique mis à part le barrage du lac de Lispach, qui témoigne de la volonté des industriels du textile de s'assurer la maîtrise de la force motrice de l'eau malgré les étiages estivaux.

En périphérie du site subsistent quelques témoins des activités d'exploitation agropastorales et sylvicoles traditionnelles :

- les fermes vosgiennes traditionnelles aux Hauts-Viaux et à la Ténine ;
- les murets de pierres sèches issus de l'épierrage et entourant les essarts ("les beurheux") ;
- les fronts de taille et fosses de tourbage à la Ténine ;
- les anciens chemins de schlittage etc.

Chapitre 3 : les diagnostics biologiques et socio-économiques



L'Utriculaire est une plante aquatique carnivore, qui forme des herbiers dans le lac, en association avec le Myriophylle à feuilles alternes.
Photo JC Ragué / CSL

A – L'état des lieux des habitats présents, les états de conservation

A-1. LES HABITATS NATURELS PRESENTS

On distinguera les habitats aquatiques des habitats tourbeux proprement dits. Tous ces habitats, mis à part l'aulnaie marécageuse très ponctuelle qui se développe sur la partie est du radeau, sont d'intérêt communautaire.

A.1.1. Les habitats aquatiques

Le plan d'eau de Lispach contient une eau acide (pH = 5,8) et pauvre en nutriments (eau « oligotrophe »).

En termes d'habitats, on distingue :

➔ le lac : partie abritant des herbiers flottants, à Myriophylle et Utriculaire citrine

Corine-biotopes : tapis flottants de végétaux à grandes feuilles – Code natura 2000 : 3130

Ces herbiers occupent les hauts-fonds, essentiellement à l'ouest du lac. Ils ne comptent aujourd'hui que deux plantes vasculaires : le Myriophylle à fleurs alternes et l'Utriculaire citrine, en photo ci-contre (*Myriophyllum alterniflorum*, *Utricularia cf. australis*). Il s'y ajoute localement une mousse aquatique, la Fontinale antipyrétique (*Fontinalis antipyretica*) et une algue rhodophycée* (*Batrachospermum virgatum*).

La floraison de la Myriophylle n'a jamais été observée en 20 ans à Lispach, celle de l'Utriculaire citrine reste rare.

Ces herbiers riches en périphyton* jouent un rôle important en tant que sites de reproduction et d'affouragement pour les poissons, même carnassiers comme le Brochet et la Perche (*Esox lucius*, *Perca fluviatilis*) ainsi que pour les insectes aquatiques.

➔ le lac : partie sans végétation

Corine-biotopes : eaux dystrophes - Code natura 2000 : 3160

La partie du lac sans végétation présente une coloration brune qui traduit l'importante charge en matière organique, liée aux acides humiques et fulviques en solution ainsi qu'aux particules de tourbe en suspension (eau « dystrophe »).

Emile HUBAULT (1931-1932) relevait néanmoins une forte biodiversité du zooplancton*, caractérisé par la présence d'espèces aux affinités boréales, c'est-à-dire héritées de la fin de la période glaciaire.

Comme sur le plan d'eau voisin de Retournermer, la très faible teneur en oxygène des eaux profondes confine la faune aérobie (amphibiens, poissons, invertébrés aquatiques) à la couche supérieure de l'eau.

On note que les conditions extrêmes de pH, d'oligotrophie et de dystrophie de l'eau sont plus accentuées dans le plan d'eau central, entouré par la tourbière tremblante, que dans le chenal périphérique, plus influencé par les apports d'eau minéralisée des ruisseaux affluents et sources subaquatiques. Ce gradient physico-chimique se traduit notamment par le contraste entre la vigueur des herbiers flottants à Comaret, Ményanthe, Laïche filiforme et Peucédan des Marais du canal périphérique et leur faiblesse autour du plan d'eau central.

ANNEXE 4, CAHIER 2 : LES DONNEES SUR LES HABITATS NATURELS

* les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire en annexe 5, cahier 3.



Les dépressions sur le radeau flottant accueillant des communautés végétales très originales, avec notamment le Lycopode inondé.

Photo F. Dupont / PNRBV



Radeaux flottants détachés de la tourbière principale.

Photo JC Ragué / CSL

A.2.2.2. Les habitats tourbeux

La tourbière située sur le lac est une tourbière flottante regroupant une mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire :

→ les bas-marais flottants :
Code natura 2000 : 7140

Des radeaux de plantes à rhizomes flottants permettent à la tourbière tremblante de progresser horizontalement à partir de ses marges et des berges du lacs. On y relève notamment la Laïche filiforme, le Ményanthe, le Comaret (*Carex lasiocarpa*, *Menyanthes trifoliata*, *Potentilla palustris*). Ils sont associés à deux espèces de Sphaignes : *Sphagnum fallax* et *S. denticulatum*.

Ponctuellement, une partie des berges du lac est occupée par des communautés à Laïche à bec (*Carex rostrata*), associée le plus souvent à la Prêle des bourbiers (*Equisetum fluviatile*).

En dehors du tremblant principal, des plaques de tourbe nue sont produites tous les ans par ce radeau central qui se disloque, conséquence des marnages passés qui ont fragilisé la tourbière. Ce phénomène recrée continuellement des stades initiaux de tourbière : la tourbe nue accueille des communautés pionnières parfois éphémères à Lycopode inondé, Rossolis à feuilles longues et Rossolis à feuilles ovales, Linaigrette engainée et Laïche blanchâtre (*Lycopodiella inundata*, *Drosera anglica*, *D. x obovata*, *Eriophorum vaginatum*, *Carex curta*). Au total ces communautés occupent 0,95 ha, soit près de 10% du site natura 2000.

Au-delà d'une certaine épaisseur de tourbe, les communautés végétales évoluent puisqu'elles n'ont plus accès à l'eau du lac. Se forment alors des buttes, des banquettes et des mardelles.

→ les tremblants à buttes et banquettes
Code natura 2000 : 7110

La microtopographie du radeau flottant de Lispach individualise des banquettes et des buttes à sphaignes colorées (*Sphagnum magellanicum*, *S. rubellum*, *S. capillifolium*) ainsi que des Ericacées et Cypéracées adaptées à la tourbe : l'Andromède à feuilles de Polium, la Callune, la Canneberge, la Linaigrette à feuilles étroites ou encore la Laïche pauciflore (*Andromeda polifolia*, *Calluna vulgaris*, *Vaccinium oxycoccos*, *Eriophorum angustifolium*, *Carex pauciflora*). Ces habitats d'intérêt communautaire sont prioritaires.

Le radeau abrite également des petites mares et des canaux qui constituent des habitats à part entière.

→ les mardelles à Laïche bourbeuse et à Scheuchzérie
Code natura 2000 : 7150

Il s'agit des mardelles peu profondes (*Schlenken*) reliées par des canaux et des chenaux d'érosion (*Rüllen*). Ces mardelles acides abritent des communautés d'espèces très spécialisées mais à grande valeur patrimoniale. L'altitude moyenne de la tourbière tremblante de Lispach permet la coexistence de plantes semi-aquatiques (hélrophytes) qui croissent habituellement dans des tourbières à des altitudes différentes (MULLER S., 1980) : la Laïche bourbeuse, la Scheuchzérie des marais et le Rhynchospore blanc, parfois accompagnées de mousses Drépanoclade (*Carex limosa*, *Scheuchzeria palustris*, *Rhynchospora alba*, *Drepanocladus* sp.).

Ces mardelles aux eaux acides permettent aussi la reproduction d'insectes spécialisés et sujets à des assèchements estivaux (espèces « tyrphobiontes »). C'est notamment le cas de quatre libellules héritées de la fin de l'époque glaciaire : Aesche subarctique, Cordulie arctique, Cordulie alpestre et Leucorrhine douteuse (*Aeschna subarctica* subsp. *elisabethae*, *Somatochlora arctica*, *Somatochlora alpestris*, *Leucorrhinia dubia*).

	Habitats présents	Code CORINE	Code natura 2000	Surface SIG en ha	%	Types d'habitats
aquatiques	Lac dystrophe, sans végétation aquatique	22.14	3160	4,58	46,5%	Habitat d'intérêt communautaire : 7,4 ha (75,3 % du site)
	Lac avec herbiers flottants à Myriophylle et Utriculaire	22.14	3130	1,90	19,3%	
tourbeux	Bas marais flottants : tremblants à Comaret et Ményanthe	54.57	7140	0,94	9,5%	Autres habitats (non concernés) : 0,13 ha (1,3 %)
	Tourbière boisée : pessière sur tourbe	42.213	91-D0	0,04	0,4%	
	Tremblant à buttes et à mardelles	51.1 X 54.5 X 54.6	7110 X 7140 X 7150	2,27	23,0%	
	Aulnaie marécageuse sur tourbe	44.91	Non Concernée	0,02	0,2%	
	Cariçaies hautes	53.2141	Non Concernées	0,01	0,1%	
autres	Aires non végétalisées		Non Concernées	0,10	1,0%	
TOTAL				9,86		

→ tableau de synthèse : les types d'habitats naturels présents sur le site natura 2000 de la tourbière de Lispach

Ces trois types d'habitats constituent une véritable mosaïque de milieux naturels sur le tremblant central, sur une surface de 2,3 ha, soit ¼ du site natura 2000.

→ Aulnaies sur tourbe

Corine-biotopes : Bois marécageux d'aulnes- Code UE : néant

Sur 2 ares, un lambeau d'Aulnaie sur tourbe subsiste depuis plus de 20 ans au niveau du tremblant central de Lispach (ainsi que sur la berge NW du plan d'eau, hors site natura 2000). Cet habitat n'est pas d'intérêt communautaire mais demeure remarquable à l'échelle régionale du fait de sa rareté et des espèces d'intérêt patrimonial qu'il peut abriter.

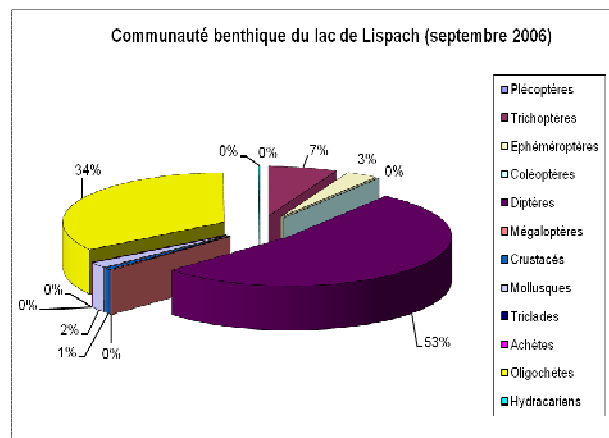
L'Aulne dominant y est associé au Bouleau pubescent (*Alnus glutinosa*, *Betula pubescens*), à *Sphagnum riparium* et à des communautés d'hélophytes comme le Comaret, le Ményanthe et la Scutellaire à casque (*Potentilla palustris*, *Menyanthes trifoliata*, *Scutellaria gallericulata*).

→ Tourbière boisée : pessière sur tourbe

Corine-biotopes : Bois marécageux d'aulnes- Code UE : néant

Sur le lac se trouve enfin un lambeau de tourbière boisée de 4 ares.

Au total, le site abrite près de 99% d'habitats d'intérêt communautaire, ce qui justifie la désignation du site au niveau européen.



Les communautés animales des fonds du lac ont été répertoriées en 2006 (LEGLIZE L. & al., 2008) : elles sont essentiellement représentées par des Diptères (larves de sortes de mouches etc) et des Oligochètes (sortes de vers).

source : LEGLIZE & al., 2008

A-2. LES ETATS DE CONSERVATION DES HABITATS

L'état de conservation mesure l'écart entre l'habitat tel qu'il est observé aujourd'hui et un habitat « idéal » ou « optimal » au sens écologique. Ainsi, on pressent qu'il existe une différence entre une jeune plantation d'épicéas et une vieille forêt de hêtres et de sapins... C'est cet écart qu'il s'agit de mesurer.

Dans le cas de ces zones humides, l'évaluation de l'état de conservation des habitats a pris en compte :

- l'importance des atteintes physiques qu'elles ont subies (extraction de tourbe, drainage ou ennoïement, tracé de routes ou de pistes de ski...);
- l'importance des perturbations fonctionnelles;
- mais aussi la capacité de résilience qu'elles manifestent, comme la faculté des tourbières de cicatiser ou de résister dans une certaine mesure aux perturbations de leur alimentation.

LES RESULTATS :

- Le lac de Lispach

C'est un lac semi-artificiel soumis à des prélèvements d'eau pour le fonctionnement des canons à neige des pistes de ski alpin. L'hydrographie de son affluent principal, le ruisseau de la Grande Basse a aussi été profondément perturbé, ce qui entraîne des conséquences sur son fonctionnement. Le lac reçoit aussi les eaux de lessivages de la route qui le longe, donc les sels de déneigement et les hydrocarbures. Enfin l'alevinage ancien en poissons fousseurs, carpe et tanche, contribue à soulever la vase et à colmater les herbiers aquatiques.

La campagne de prospection conduite en 2006 par l'université de Metz (LEGLIZE L. & al., 2008) montre que les données physico-chimiques et biologiques sont satisfaisantes.

Les eaux du lac et des cours d'eau du bassin sont globalement de bonne qualité. Toutefois cette première campagne de données souligne l'impact de l'utilisation des sels de déneigement et la présence de quantités importantes de phosphore et d'azote dans les sédiments du lac, donc un risque possible de relargage dans les eaux du lac vues les conditions anoxiques existantes en profondeur : en effet la quasi absence d'oxygène dissous est favorable à la transformation de ces éléments contenus dans les sédiments en substance dissoutes dans les eaux du lac. Or cette transformation, si elle est avérée, affecterait l'état de conservation du lac par une augmentation de la charge en nutriments et donc une diminution de la qualité des eaux. Le rapport conclut sur la nécessité d'approfondir ces études pour confirmer le diagnostic de la qualité des eaux du lac et des cours d'eau du bassin versant.

En dépit de la faible naturalité du site et des charges en chlorures, **l'état de conservation du lac reste néanmoins favorable**, notamment quand on le compare à celui du lac semi-artificiel proche de Blanchemer du fait de la quasi-absence de marnage qui est assurée par la commune depuis le rachat du plan d'eau.

Toutefois, **la partie nord-est du lac** est affectée par les dépôts du ruisseau qui colmatent les herbiers et empêchent leur développement : **l'état de conservation est jugé ici « moyen »**.

Etats de conservation ►	Bon	Moyen	Insuffisant
Lac avec herbiers flottants à Myriophylle et Utriculaire (code UE 3130)	1,88	0,02	0
lac dystrophe, sans végétation aquatique (code UE 3160)	3,82	0,76	0
tremblants à Comarét et Ményanthe (code UE 7140)	0,72	0,22	0
radeau principal : tremblant à buttes et à mardelles (codes UE 7110 X 7140 X 7150)	2,27	0	0
tourbière boisée (code UE 91D0)	0	0,04	0
TOTAL	8,69	1,04	0
Lispach %	89 %	11 %	0%

➔ Tableau de synthèse : évaluation des états de conservation des habitats d'intérêt communautaire

📄 ANNEXE 4, CAHIER 2 : LA CARTE DES ETATS DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS

- La tourbière tremblante du lac de Lispach

La tourbière tremblante est peu fréquentée du fait de son accès difficile. La présence de l'eau à faible profondeur rend la tourbière flottante moins vulnérable au piétinement et à la minéralisation que les tourbières hautes et favorise la cicatrisation rapide des zones perturbées par le passage de quelques pêcheurs. De plus ces zones piétinées sont colonisées par des groupements pionniers et des communautés de sphaignes très dynamiques. Malgré les perturbations constatées, ces deux facteurs de résilience lui confèrent un assez bon état de conservation. La dislocation de ses marges qui s'en détachent pour dériver vers les déversoirs reste néanmoins une des préoccupations majeures sur ce site (l'interprétation des clichés aériens permet d'estimer ces pertes à plusieurs centaines de m² de tourbière tremblante entre 1985 et 2001).

L'état de conservation du radeau principal est ainsi estimé comme favorable mis à part sur les secteurs les plus piétinés en partie nord du tremblant, où l'état est estimé comme « moyen ».

UN BON ETAT DE CONSERVATION GENERAL

Au final, l'état de conservation global des habitats d'intérêt communautaire du site est estimé comme bon à près de 90 %, moyen pour 10 %. Les principaux problèmes visibles actuellement sont d'une part la dislocation du tremblant principal et d'autre part le colmatage des herbiers au nord est du site.

Il faut toutefois surveiller l'évolution de la qualité des eaux, notamment en ce qui concerne l'impact des sels de déneigement et les taux d'azote et de phosphore.



Le chabot est un poisson lié aux cours d'eau et lacs à fond caillouteux et de bonne qualité. Le poisson plutôt présent dans les ruisseaux autour du lac peut être observé dans le site.

Photo Internet <http://www.monde-animal.fr/>



La chenille du Nacré de la Canneberge, en photo ici sur une tige de Comaret, se nourrit exclusivement de cette plante inféodée aux zones tourbeuses

Photo JC Ragué / CSL

ANNEXE 5, CAHIER 2 : LES DONNEES CONCERNANT LES ESPECES

B- L'état des lieux des espèces présentes

7 PLANTES PROTEGEES SUR 10 HA

La tourbière de Lispach constitue l'un des hauts lieux botaniques des Hautes Vosges. Sur cette petite surface, on dénombre une cinquantaine d'espèces à fleurs, 4 espèces de fougères, plus de 30 espèces de mousses dont 14 de sphaignes différentes. Sept espèces végétales sont protégées, avec notamment deux espèces de droséras et leur hybride.

A noter que le Malaxide des marais et l'Utriculaire jaunâtre observées il y a 50 ans au bord du lac de Lispach (Ochsenbein G., 1983) n'ont pas été observées depuis.

Les insectes

Les tourbières abritent des espèces très spécialisées comme par exemple ici l'Aeschna subarctique (*Aeschna subarctica*), grande libellule héritée de la fin des périodes glaciaires, et qui a survécu dans le Massif Vosgien à la faveur du maintien de conditions climatiques rigoureuses. Cette espèce est ainsi strictement inféodée aux tourbières et en particuliers aux trous d'eau dans la tourbe (gouilles). Le site héberge également le Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris*), papillon dont la chenille se nourrit exclusivement de la Canneberge (*Vaccinium oxycoccos*).

Les libellules, orthoptères et lépidoptères identifiés depuis plus de 20 ans entre Lispach et Ténine (Boudot J. P., Pierrat Vincent, Ragué J. C....°) sont toujours présentes. Leur état de conservation est satisfaisant malgré les pertes de connectivité du biotope des espèces de prairies humides, en raison de la fermeture des milieux environnants (enrésinement et recolonisation des tourbières anciennement drainées et pâturées au sud de Lispach).

UNE ESPECE DE POISSON D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les poissons

Le lac de Lispach a fait l'objet depuis près d'un siècle de multiples alevinages. La Carpe, la Tanche et plus récemment le Brochet ont été introduites à cette occasion. M. Buraschi, président de l'AAPPMA rapporte que la Carpe commune et la Tanche sont reproductrices à Lispach malgré la température peu élevée. La souche locale de truite fario (*Salmo trutta fario*) a aujourd'hui probablement disparu du fait des alevinages de souches d'élevage et de Truite Arc-en-ciel (*Salmo gairdneri*). Même si ces populations piscicoles prospèrent, elles sont aussi largement artificielles et de ce point de vue en mauvais état de conservation.

Le chabot (*Cottus gobio*), espèce d'intérêt communautaire liée aux eaux de bonne qualité avec des fonds caillouteux, subsiste en faibles effectifs au débouché de la Goutte de la Grande Basse. Toutefois sa présence est liée aux modifications du fonctionnement hydraulique du site et l'espèce reste en faible effectif car les biotopes favorables demeurent rares sur le lac en lui-même.

Les amphibiens et reptiles

Le lac et la tourbière tremblante abritent 5 espèces : la Grenouille rousse, le Crapaud commun, le Triton alpestre, le Lézard vivipare et enfin la couleuvre à collier. La salamandre tachetée est présente en périphérie du site.

Les oiseaux

Le Lac ne constitue pas un milieu propice à l'accueil des oiseaux : l'accueil d'oiseaux migrateurs aquatiques n'est pas possible car le lac gèle précocement. De plus les ressources alimentaires sont limitées et les dérangements générés par la fréquentation ne sont pas compatibles avec la nidification. On notera toutefois la présence de quelques canards colverts (reproducteurs), du Cincle plongeur, du Héron cendré et de la Bergeronnette des ruisseaux.

Les mammifères

Le statut passé et présent des micromammifères est mal connu sur ces sites. La forte fréquentation et les infrastructures touristiques nuisent à la tranquillité du site et limitent la présence de la grande faune. Seul le Putois prospecte régulièrement le tremblant au moment du frais des grenouilles.



Le domaine alpin de Lispach est situé juste à côté du lac.
Photo F. Dupont / PNRBV



La pêche constitue la seule activité de sports et loisirs sur le site naturel.
2000.

Photo J.C. Ragué / CSL

C- L'état des lieux des activités socio-économiques

C-1. L'exploitation forestière & agropastorale traditionnelle

La commune de La Bresse est la première commune forestière de l'Est de la France. A la différence d'autres communes comme Gérardmer qui disposaient de moins de bois d'affouage, elle a peu exploité ses gisements de tourbe pour le chauffage de ses habitants. Cette situation a préservé les nombreuses tourbières communales jusqu'à une époque récente.

La partie amont de la vallée du Chajoux, entre Lispach et Ténine a conservé des habitats au caractère naturel : ruisseaux montagnards, forêts de feuillus (hêtraies-sapinières) sur sols drainés de pentes, pessières sur tourbe et sur blocs, tourbières hautes et molinaies.

Les activités agropastorales sont encore représentées sur les parcelles privées par des prairies de fauches et pâturages extensif, des pâturages et des jardins potagers au Hauts-Viaux entre Lispach et Ténine. Les parcelles forestières de haute vallée du Chajoux sont majoritairement communales et sont gérées par l'ONF.

Le site de Lispach ne fait l'objet d'aucune exploitation, ni pastorale, ni forestière, ni cynégétique. Il relève du régime forestier.

C-2. L'industrie textile

La partie aval du ruisseau du Chajoux a été largement canalisée depuis le 19^{ème} siècle pour faire fonctionner les machines de nombreux tissages dont certains existent encore, ainsi qu'une briqueterie et une pisciculture.

L'activité textile a conduit les industriels à assurer un débit d'étiage du ruisseau du Chajoux en créant la retenue d'eau de la Ténine en 1948 et en haussant le niveau du lac de Lispach à 3 reprises de 1914 à 1961. Des microcentrales fonctionnent encore actuellement le long du Chajoux.

C-3. Les activités de sports et loisirs

LA PECHE : SEULE ACTIVITE DE LOISIRS SUR LE SITE

Sur le lac de Lispach en lui-même, seule la pratique de la pêche est à noter. L'association de pêche de La Bresse compte près de 200 adhérents. Quelques pêcheurs apprécient de se poster sur le tremblant mais sont de plus en plus rares. Leur impact sur le site reste faible dans la mesure où ils sont peu nombreux et où la tourbière reconstitue la végétation. La pêche depuis une embarcation est interdite.

UN SITE NATUREL AUX PORTES D'UN IMPORTANT DOMAINE SKIABLE

Cependant l'activité économique de la vallée du Chajoux dépend aujourd'hui essentiellement des sports d'hiver et dans une moindre mesure de la fréquentation touristique estivale. Les infrastructures touristiques entre le Col des Faignes et la Ténine comprennent plusieurs restaurants, le Centre d'accueil permanent ODCVL au Pont du Metty, le Centre de vacances ASPTT du Col des Faignes-sous-Vologne, des aires de stationnement, des remontées mécaniques, des pistes de luge, des pistes de ski de fond olympiques ainsi qu'un parc d'activités nordiques et un stade de biathlon.

A noter que des projets d'extension des équipements hivernaux de Lispach sont à l'étude.

ANNEXE 7, CAHIER 2 : LES DONNEES TOURISTIQUES, LES SPORTS ET LOISIRS



Vue sur le site en hiver

Photo JC Ragué / CSL

L'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'EAU PAR L'UNIVERSITE DE METZ

La campagne de prospection de 2006 réalisée par l'Université de Metz (LEGLIZE L. & al. 2008) confirme la bonne qualité des eaux du lac et ruisseaux amont ou aval du lac.

Cette première campagne de données montre toutefois l'impact des sels de déneigement mais également des quantités importantes d'azote et de phosphore dans les sédiments du lac, ce qui peut être potentiellement préoccupant.

Ces résultats doivent toutefois être affinés et des campagnes de prospections complémentaires devraient aider à mieux connaître ce site.

☒ CAHIER 2 : RAPPORT D'ETUDE SUR LA QUALITE DES EAUX DE LISPACH (2006)

D- Les relations entre les activités humaines, les habitats et les espèces

Les tourbières sont des écosystèmes très fragiles, notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau.

LIMITER LE MARNAGE

Sur le site de Lispach, le plus gros enjeu concerne la gestion des niveaux d'eau : en effet un marnage trop important aggrave la dislocation du radeau flottant et génère des morceaux de « peau » qui se détachent et viennent boucher le déversoir en aval. La surveillance du barrage et des prélèvements adaptés en eau pour les besoins du domaine alpin situé à proximité seront ainsi les premiers garants de la conservation du site. Il n'existe toutefois actuellement aucune connaissance fiable de l'évolution du niveau d'eau. De plus les projets d'enneigement artificiel vont augmenter les prélèvements et peuvent avoir un impact supplémentaire sur l'état de conservation du site.

D'autre part le lac est exposé aux eaux de ruissellement du bassin versant, dans lequel peuvent être collectés des hydrocarbures (parkings à proximité) et des sels de déneigement.

LE PROBLEME DES POISSONS FOUSSEURS

Concernant la pêche, précisons que cette activité est réglementée : les dates d'ouverture et de fermeture, la taille des prises et les modes de pêche sont précisés par arrêté préfectoral (voir en annexe 8, cahier 2). L'association locale de pêche compte près de 200 adhérents, dont une majorité de touristes pendant la belle saison. Le principal impact concerne plutôt le peuplement piscicole, assez éloigné du peuplement d'origine : la souche autochtone de Truite fario a probablement disparu et les poissons fousseurs introduits (tanche, carpe) ont un impact sur l'état de conservation des herbiers, recouverts de vase par l'activité de ces poissons.

La pratique de la pêche sur le radeau flottant de la tourbière n'a par contre qu'un impact limité sur la tourbière et ne constitue pas une menace pour le site.

UN SITE IDEAL POUR LA DECOUVERTE DES ECOSYSTEMES TOURBEUX

La proximité des voies d'accès, la configuration du site et la richesse biologique du site ont conduit la commune et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges à proposer un équipement de sensibilisation et de découverte par l'intermédiaire d'un sentier de découverte, agrémenté de panneaux de lecture. Le sentier initial a été étendu vers la tourbière de la Ténine et de nouveaux panneaux mis en place en 2008. Malgré le balisage et les équipements en place, on déplore encore la présence de visiteurs en dehors des itinéraires balisés : les impacts restent mineurs mais un renforcement de la sensibilisation est envisagé afin de réduire les dommages.

UN SITE EN RESEAU AVEC LES MILIEUX ENVIRONNANTS

Comme tout site naturel, le maintien de connections avec les zones environnantes est indispensable pour favoriser les échanges et les déplacements des populations : notamment les truites qui vont frayer en amont, dans le ruisseau de la Grande Basse. Une passe à poisson existe également au niveau du barrage et garantit les échanges avec le Chajoux en aval.

Concernant notamment les insectes, notons également que la recolonisation et l'enrésinement des complexes tourbeux situés au sud de Lispach peuvent limiter les échanges biologiques entre les biotopes de la haute vallée du Chajoux.

PROTECTION REGLEMENTAIRE : QUELQUES DATES CLES...

1976 : le haut vallon du Chajoux, entre les Bas Viaux et Lispach, est porté sur la liste nationale des **sites inscrits**, par arrêté ministériel (arrêté du 15 Avril 1976)

1981 : inventaire national des tourbières de France

1985 : **projet de réserve naturelle** sur Lispach - Rouges Faignes - Grande Basse (rapport commandité par la Direction Régionale Agriculture Environnement de Lorraine et réalisé par l'Atelier d'Ecologie Rurale et Urbaine)

1989 : naissance du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

2004 : **arrêté préfectoral** réglementant la pêche sur le lac (périodes d'ouverture, tailles légales de capture, modes de pêche)

2007 : début de la rédaction du **document d'objectifs natura 2000** sur la Zones Spéciale de Conservation du Lac de Lispach.

Signature d'une convention multipartite pour la préservation des sites naturels de Lispach – Ténine (le 10 Juillet 2007) dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département des Vosges

2008 : rédaction par le Conservatoire des Sites Lorrains d'un **plan de gestion** sur les tourbières de Lispach et de la Ténine.

E- Le bilan des mesures de protection et des mesures de gestion existantes

E-1. LE BILAN DES MESURES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE ET FONCIERE

UN SITE PROTEGE DEPUIS 1976

Le lac de Lispach est « site inscrit » depuis 1976 (arrêté ministériel du 15 avril 1976), le périmètre de l'arrêté correspondant à la haute vallée du Chajoux en amont des Bas Viaux. Dès lors les projets de travaux sont soumis à une déclaration préalable au Préfet des Vosges, qui recueille l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. D'autre part en site inscrit, toute publicité ou affichage sont interdits, de même que le camping. Notons également que le lac et ses berges relèvent du régime forestier (forêt communale de La Bresse).

Un projet de réserve naturelle initié par la DRAE Lorraine voit le jour en 1985, mais n'aboutit pas.

4 PERIMETRES DE PROTECTION DIFFERENTS SUR LE MEME SITE

A l'initiative de la Communauté de Communes de la Haute-Moselotte et de la Commune de La Bresse, le Lac de Lispach est intégré dans un site plus vaste qui a été proposé pour rejoindre le réseau de sites bénéficiant de la politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles. A ce titre, le site fait l'objet d'une convention multipartite (Communauté de Communes, commune, Conservatoire des Sites Lorrains, Office National des Forêts et Parc des Ballons) et d'un plan de gestion validé en 2008, pour une période courant jusque 2014.

Au final, 4 périmètres de préservation différents se cumulent sur le site de Lispach : deux périmètres au titre

de natura 2000 (ZSC : directive Habitats et ZPS : directive Oiseaux), un périmètre dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, et enfin un périmètre lié au site inscrit.

LA PECHE EST REGLEMENTEE

Le lac de Lispach est soumis à la réglementation générale mais bénéficie d'une réglementation spéciale de la pêche fixée par arrêté préfectoral (arrêté n°154/2004/DDAF).

Notamment, cet arrêté :

- interdit l'introduction d'espèces carnassières,
- limite la période de pêche à la truite à la période du 1^{er} mai au 3^{ème} dimanche de septembre,
- « seule la pêche depuis le bord est autorisée ».



Le site de Lispach est inscrit depuis 1976 (site présentant un intérêt général au titre de la loi de 1930)

Photo JC Ragué / CSL.

ANNEXE 8, CAHIER 2 : DONNEES SUR LES ESPACES BENEFICIANT DE MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE OU DE PROTECTION REGLEMENTAIRE

E-2. LA SYNTHÈSE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME

LE SITE EST EN ZONE « N » AU TITRE DU P.L.U.

Le lac de Lispach est classé en zone « N » au titre du Plan Local d'Urbanisme approuvé par le conseil municipal de La Bresse le 30 août 2007.

Le règlement interdit toute occupation ou utilisation du sol de toute nature et de toute destination sauf :

- ⇒ les constructions et installations d'infrastructures nécessaires à l'exploitation, au fonctionnement et à l'entretien des réseaux de toute nature ainsi que les ouvrages techniques liés à ce réseau
- ⇒ les installations et travaux divers, à condition qu'il s'agisse d'aires de jeux, de sports et de loisirs, d'aires de stationnement ou d'affouillements et exhaussements de sols liés aux occupations et installations autorisées dans la zone
- ⇒ les abris de pâture, de chasse, de pêche et de stationnement nécessaires à l'entretien des sites pastoraux, sylvicoles, à condition que leur surface au sol ne dépasse pas 30 m² et leur hauteur 3 mètres
- ⇒ les annexes, dans la limite de 2 par unités foncière (conditions)
- ⇒ les bâtiments annexes, réservés à l'usage de stationnement de véhicule, sont limités à 30 m²

Concernant les servitudes, le lac de Lispach est soumis aux dispositions des sites inscrits et de protection des bois et forêts relevant du régime forestier (voir carte et légende en annexe 8).

ANNEXE 8, CAHIER 2 : LES ZONAGES DU PLAN LOCAL D'URBANISME, LES RÉGLEMENTS ET LES SERVITUDES

Chapitre 4 : les objectifs opérationnels

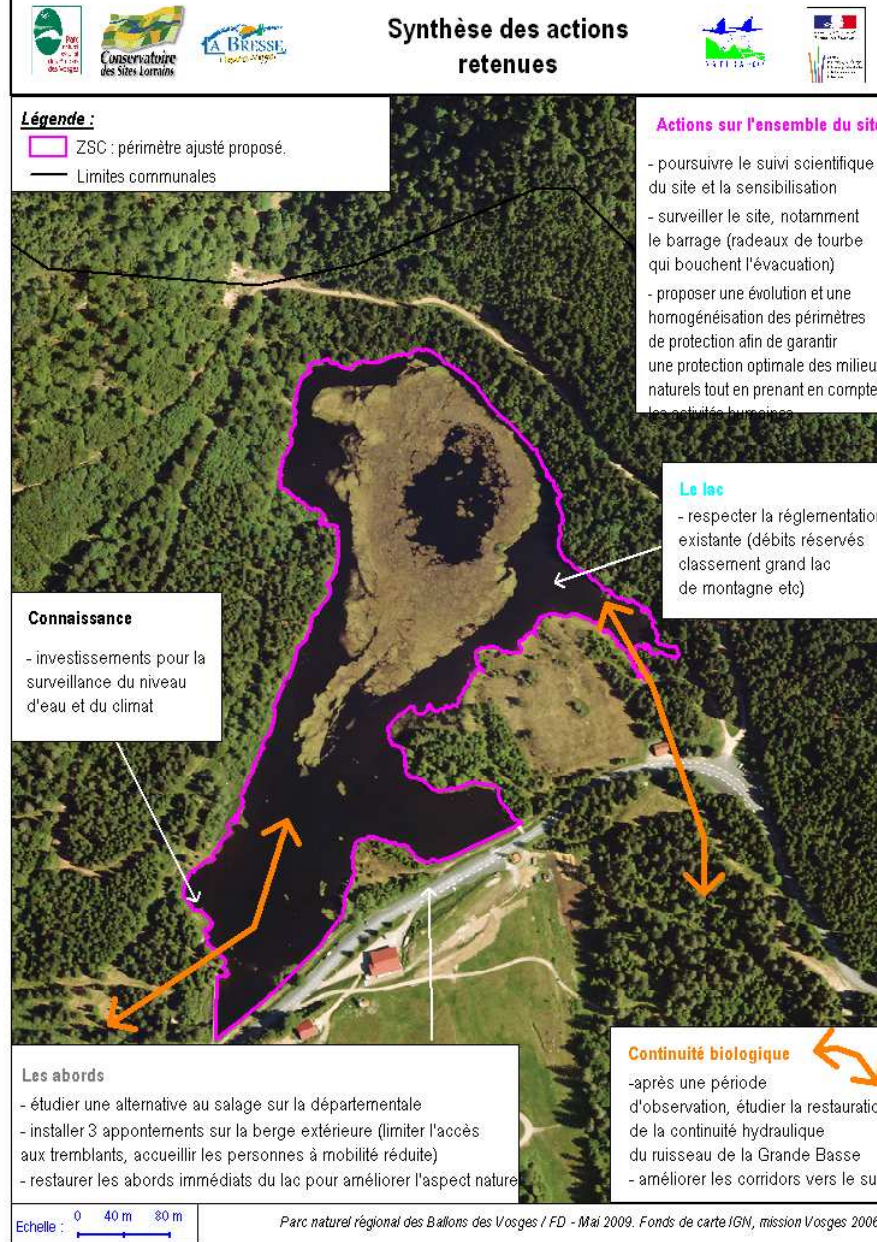
Tendances & contraintes	Objectifs du Docob	Opérations à mettre en œuvre	Opérateurs, coûts <small>presentis</small>	Pri o	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
<p>Les habitats :</p> <p>✓ La tourbière flottante se désagrège peu à peu <i>L'intégrité de la tourbière tremblante est menacée par les fluctuations de la hauteur du plan d'eau, notamment lors de la fonte des neiges, engendrant des contraintes mécaniques qui cisailent la tourbière en lambeaux. Ces lambeaux de tourbe flottante se détachent et bouchent également les déversoirs au niveau du barrage.</i></p> <p>✓ Des milieux très fragiles <i>Les habitats oligotrophes, et en particulier les tourbières tremblantes, sont sensibles aux modifications de la qualité et de la quantité de leur alimentation en eau. La qualité de l'eau peut être modifiée par des facteurs externes ou internes au site. Les impacts sur la tourbière et les tremblants liés à la fréquentation et au ski de fond restent limités mais pourraient être mieux maîtrisés.</i></p> <p><i>L'accessibilité à ce site particulièrement dangereux pose également le problème de la sécurité publique.</i></p> <p><i>Site parfois victime de son succès ... (tourbière très connue, bus de visiteurs qui viennent voir les droséras etc.)</i></p>	<p>- Minimiser le mamage du plan d'eau de Lispach afin de limiter les contraintes mécaniques sur la tourbière tremblante</p> <p>- Minimiser les pertes de tourbe flottante détachée du tremblant</p> <p>- Proscrire tout drainage de la tourbière</p> <p>- Garantir la pérennité de la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le recours au salage des routes et proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires aux abords des voies de circulation • Limiter les pollutions diffuses par des systèmes d'assainissement performants • Continuer à proscrire l'utilisation d'additifs ou de bactéries dans la neige artificielle • Veiller avec la commune (propriétaire) et avec l'ONF (gestionnaire forestier) à éviter les modifications de l'hydrographie sur le bassin-versant (drainages, busages...), en particulier dans le secteur de la Grande Basse • Intégrer ces objectifs dans le cadre de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur les zones non couvertes <p>- Encadrer la fréquentation du site et sensibiliser le grand public</p> <p>- Garantir un suivi et une évaluation de l'état de conservation des habitats tourbeux et lacustres du site</p>	Etudes, surveillance									
		- Surveiller et entretenir au besoin le barrage en veillant à éviter les baisses de niveau brutales	commune, pêcheurs, CSL	1	x	x	x	x	x	x	x
		- Etudier une alternative au salage sur la portion de départementale entre Lispach et Faignes sous Vologne	Conseil général 88	1	x	x					
		Investissement									
		- Installer un système de surveillance automatique du niveau d'eau (nilomètre automatique)	commune / CSL 5000 E	1		x					
		- Installer des petits appontements sur la berge extérieure du lac afin de favoriser la fréquentation des pêcheurs en dehors du tremblant, en particulier le long de la route départementale, en favorisant l'accès aux fauteuils roulants (3 pontons)	commune / pêcheurs 4500 E	3		x	x				
		- Dans la cadre du sentier de découverte, inviter le public à ne pas sortir de l'aménagement proposé	PNRBV, commune	1	x						
		- Continuer le suivi : relevés phytosociologiques, photo-interprétation, qualité de l'eau (bioindicateurs, indicateurs)	CSL	1	x	x	x	x	x	x	x
		- Mettre en place un observatoire du fonctionnement du lac et du bassin versant, réaliser un diagnostic fonctionnel de la tourbière flottante	CSL 5 000 E	1		x	x				
		- Poursuivre les investigations initiées par l'université de Metz sur la qualité des eaux du lac	PNRBV 10 000 E	2		x		x			x
		Contractuel									
		- Prendre en compte ces recommandations dans la charte natura 2000 (voir annexe 10, cahier 2)	PNRBV / commune	1	x	x	x	x	x	x	x
		Réglementaire									
		- Respecter la réglementation existante (débit minimal, réglementation liée au classement en grand lac de montagne etc)	Commune, Etat	1	x	x	x	x	x	x	x

Tendances & contraintes	Objectifs du Docob	Opérations à mettre en œuvre	Opérateurs, coûts pressentis	Pri o	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
<p>Les espèces :</p> <p><i>Le site de Lispach abrite de nombreuses espèces d'intérêt patrimoniales, dont de nombreuses espèces protégées. Les biotopes des espèces inféodées aux tourbières acides sont fragiles.</i></p> <p><i>La continuité biologique des écosystèmes est assurée vers l'aval (passe à poissons) mais elle est partiellement rompue en amont du Lac vers la Grande Basse (remblais sur la piste de fond).</i></p> <p><i>Les lacs tourbeux sont également sensibles à la turbidité créée par les poissons fousseurs</i></p> <p><i>Le lac est classé en lac de montagne : l'alevinage en camassier (perche, brochet) est interdit. Seuls sont autorisés les poissons blancs et Salmonidés. Toutefois l'AAPPMA privilégie désormais les Salmonidés.</i></p> <p><i>Le site abrite le chabot, espèce de poisson d'intérêt communautaire. Il héberge également le brochet, espèce classée comme « vulnérable » dans la liste rouge des espèces menacées.</i></p>	<p>- Garantir / restaurer la continuité biologique des écosystèmes en amont et en aval du lac</p> <p>- Assurer la pérennité des biotopes des espèces sensibles présentes sur le site, notamment le Myriophylle à fleur alterne, Sphaignes, Utriculaires, Andromède, Laïche bourbeuse, Scheuchzérie des marais, Nacré de la canneberge, Aesche subarctique...</p> <p>- Garantir une gestion piscicole soucieuse du respect des équilibres biologiques. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter la pollution génétique des populations indigènes de poisson par l'introduction d'autres souches et d'autres espèces de poissons • Préserver les souches locales (autochtones) de poisson, truite fario en particulier • Eviter l'alevinage ou la remise à l'eau après capture (pratique du "no-kill") des poissons fousseurs du fait de leur impact sur la turbidité de l'eau, laquelle compromet en particulier les herbiers flottants 	<p>Investissement</p>									
		<p>- Après une période d'observation, étudier la restauration de la continuité hydraulique du ruisseau de la Grande Basse</p> <p>- améliorer les corridors vers le sud</p>	<p>commune, pêcheurs</p>	2					x	x	x
		<p>- Sensibiliser les pêcheurs adhérents sur le problème des poissons exogènes (ex : carpe Amour) et sur la limitation de la pratique du « no-kill » sur les poissons fousseurs du fait de leur impact sur les herbiers afin de tendre vers un peuplement piscicole moins riche en ces poissons</p>	<p>Fédé Pêcheurs AAPPMA</p>	2	x	x	x	x	x	x	x
		<p>- Approfondir les inventaires floristiques et faunistiques (rechercher notamment <i>Hammarbya paludosa</i>, espèce d'orchidée non revue depuis plusieurs décennies)</p>	<p>CSL, SFO</p>	2	x	x	x	x	x	x	

Tendances & contraintes	Objectifs du Docob	Opérations à mettre en œuvre	Opérateurs, coûts pressentis	Pri o	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
La pédagogie et la sensibilisation du public <i>La tourbière de Lispach dispose d'un sentier de découverte. Une étude est en cours pour son réaménagement et sa mise en valeur dans le cadre de la politique ENS du Département des Vosges.</i>	Faire de Lispach un site d'interprétation et de découverte des écosystèmes tourbeux de qualité, dans le souci du respect des équilibres biologiques et de la sensibilité du site	Investissement									
		- Requalifier le sentier de découverte en l'étendant au site de la Ténine - Travailler avec les habitants de la commune voire de la Communauté de communes, les enfants, accompagnateurs en montagne etc	PNRBV, CSL en lien commune et AAPPMA notamment	1	x	x	x	x	x	x	x
L'environnement paysager du site <i>La haute vallée du Chajoux constitue un des paysages emblématiques des Hautes Vosges.</i> <i>Toutefois l'aspect naturel et sauvage du site de Lispach contraste avec les aménagements du domaine alpin situé à proximité. L'aspect « naturel » de cet environnement pourrait toutefois être amélioré.</i>	Prendre en compte l'aspect « naturel » du site et de ses abords, notamment au niveau de la signalisation touristique et lors des aménagements futurs Etudier l'évolution du site inscrit de Lispach dans le cadre de la réflexion menée au niveau de la DREAL Lorraine et des mesures compensatoires liées à l'aménagement du domaine skiable. Ces mesures compensatoires sont à étudier de manière proportionnée au regard des impacts des projets.	Investissement									
		- Restaurer les abords immédiats du lac pour améliorer l'aspect naturel du site (panneaux touristiques, signalisation routière etc)	commune	2	x	x	x	x	x	x	x
		Réglementation									
		- Engager des concertations sur ces évolutions	Etats	3	x	x					
La connaissance <i>L'histoire du bassin-versant est mal connue (hydrologie, sylviculture)</i> <i>Les bouleversements planétaires (réchauffement global, pluies acides, précipitations azotées) sont susceptibles de perturber la flore et la faune)</i>	- Améliorer la connaissance historique du bassin-versant - Evaluer l'impact du réchauffement global et des précipitations azotées sur le fonctionnement des habitats	Investissement									
		- Effectuer des recherches historiques : sommier ONF, archives communales, personnes ressource - Assurer un suivi de la dynamique des bio-indicateurs de réchauffement, précipitations acides et azotées - Mettre en place et assurer un suivi climatologique par capteurs-enregistreurs thermométriques (température, hygrométrie) sur Lispach voire le bassin versant, notamment Grande Basse. Envisager la possibilité de mettre en place une station météorologique automatique	CSL, PNRBV	3	x	x	x	x	x	x	x

Tendances & contraintes	Objectifs du Docob	Opérations à mettre en œuvre	Opérateurs, coûts presentis	Pri o	2010	2011	2012	2013	2014	2015
La communication et l'animation du document d'objectifs	Veiller à l'accompagnement, à l'animation à l'évaluation et au renouvellement du Docob Communiquer le Docob aux différents acteurs		PNRBV, commune, Etat, ONF, comité de pilotage	1	x	x	x	x	x	x
Le périmètre de la ZSC <i>4 périmètres différents pour la préservation du site de Lispach : natura 2000 avec deux périmètres ZSC et ZPS, un périmètre de convention avec le CSL et l'ONF, un périmètre de site inscrit</i>	Proposer une évolution et une homogénéisation des périmètres de protection afin de garantir une protection optimale des milieux naturels tout en prenant en compte les activités humaines	- Négociations et concertations	PNRBV, conseil municipal de la commune, Etat	2	x	x	x	x	x	x

La carte page suivante présente de façon schématique les principales actions retenues pour la période 2010-2015.



Chapitre 5 : les fiches actions et la programmation générale du document d'objectifs

A- Les fiches actions

Les fiches actions qui suivent détaillent les principales opérations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis précédemment. La mise en œuvre de certaines actions est dépendante de l'obtention de crédits qui seront sollicités auprès de différents partenaires.

Fiches actions

Pédagogie / sensibilisation	P1 : sensibilisation des acteurs locaux et du grand public
Conservation	C1 : investissements visant à encourager la pêche depuis la départementale
Suivi et évaluation	S1 : suivi d'espèces remarquables et d'indicateurs de gestion
Animation	A1 : animer la mise en œuvre du document d'objectifs

Pour chaque action est défini un niveau de priorité :

- 3 action importante mais non prioritaire
- 2 action prioritaire
- 1 action très prioritaire

Ce niveau de priorité tient compte, par ordre d'importance décroissante :

- de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national ;
- du caractère prioritaire des habitats et des espèces ;
- de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site.

Action P1 : sensibilisation des acteurs locaux et du grand public

Priorité 1

<p>Secteur d'activité</p> <p>Communication, formation</p>	<p>Description de l'opération et calendrier</p>		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer le grand public et notamment les populations locales, scolaires en particulier et pêcheurs, afin que ces acteurs protègent au mieux ces écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> - soutenir des projets éducatifs avec les établissements scolaires de La Bresse voire de la vallée de la Moselotte - proposer des animations grand public (soirée d'information par exemple) pour expliquer les enjeux de préservation et les actions menées. - diffuser auprès des adhérents de l'association de pêche les informations nécessaires afin, notamment, de limiter la pratique du no kill sur les poissons fousseurs - entretenir le sentier d'interprétation de la tourbière de Lispach 		
<p>Statuts de propriété / parcelles concernées et surfaces</p> <p><i>Tout le site est concerné</i></p> <p><i>Surface totale concernée :</i> 10 ha concernés</p>	<p>Suivi / évaluation de l'opération</p> <p>Résultat attendu : au moins 2 messages grand public + 1 à destination spécifique des pêcheurs sur la durée du document d'objectifs</p> <p>Indicateurs de suivi : nombre de projets éducatifs soutenus, nombre de personnes touchées, réalisation ou non des animations publiques, synthèse des actions de communication</p> <p>Critère d'évaluation : évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</p>		
<p>Habitats naturels et espèces visées</p> <p>Tous les habitats et toutes les espèces de la directive Habitats recensés sur le site sont concernés</p>	<p>Partenaires / maîtres d'œuvre</p> <p>Maître d'ouvrage : établissement scolaire, CPIE des Hautes Vosges, ou PNRBV</p> <p>Maître d'œuvre : CPIE des Hautes Vosges, ONF, PNRBV, Associations locales etc</p> <p>Partenaires : divers</p>	<p>Évaluation des coûts</p> <p>Pédagogie / intervention auprès des scolaires : action programmée dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de la tourbière de Machais (2 interventions prévues sur la durée du plan de gestion : 6000 E) et du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible</p> <p>Autre intervention : dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs (voir plus loin fiche A1)</p>	<p>Nature de l'action</p> <p>Investissement Animation</p>

Action C1 : investissements visant à encourager la pêche depuis la départementale

Priorité 3

<p>Secteur d'activité</p> <p>Investissement</p>	<p>Description de l'opération et calendrier</p> <p>- acquisition et mise en place de trois appontements en bois en bordure de lac, sur la partie la plus rudérale en bordure de route départementale. Ces aménagements devraient favoriser la pratique de la pêche sur ces zones aménagées au dépend des zones de tourbière, et améliorer l'accueil des pêcheurs à mobilité réduite.</p>		
<p>Objectifs</p> <p>- aménager des appontements devant favoriser la pêche depuis la route départementale - améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite</p>	<p>Suivi / évaluation de l'opération</p> <p>Résultat attendu : aménagements réalisés Critère d'évaluation : évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</p>		
<p>Statuts de propriété / parcelles concernées et surfaces</p> <p><i>Tout le site est concerné</i></p> <p><i>Surface totale concernée :</i> 10 ha concernés</p>			
<p>Habitats naturels et espèces visées</p> <p>Tremblants</p>	<p>Partenaires / maîtres d'œuvre</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de La Bresse Maître d'œuvre : association de pêche, fédération de pêche Partenaires : PNRBV, CSL</p>	<p>Evaluation des coûts</p> <p>4500 Euros</p>	<p>Nature de l'action</p> <p>Investissement Animation</p>

Action S1 : suivi d'espèces remarquables et d'indicateurs de gestion

Priorité 2

<p>Secteur d'activité</p> <p>Expertises devant guider la gestion de sites</p>	<p>Description de l'opération et calendrier</p>		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre plusieurs espèces remarquables et espèces rendant compte de l'efficacité ou non des choix de gestion opérés sur le secteur (indicateurs) - suivre les niveaux d'eau, qualité des eaux - suivre l'état de conservation des habitats - approfondir les connaissances du site 	<ul style="list-style-type: none"> - suivi du site, notamment vérifier l'écoulement des eaux au niveau du barrage, évaluer les quantités de tourbières flottantes à la dérive et échouant sur le barrage - suivi des niveaux d'eau par l'acquisition d'un nilomètre - suivi de la qualité des eaux - suivi des habitats par la réalisation des relevés phytosociologiques (voir en annexe 6) et le suivi de stations de population remarquables ou indicatrices (3 jours tous les 2 ans) - acquisition d'appareils de mesure pour assurer ce suivi (nilomètre / suivi des niveaux d'eau + enregistrement de la température etc) - réalisation d'un diagnostic fonctionnel de la tourbière 		
<p>Statuts de propriété / parcelles concernées et surfaces</p> <p><i>Tout le site est concerné</i></p> <p><i>Surface totale concernée :</i></p> <p>10 ha concernés</p>	<p>Suivi / évaluation de l'opération</p> <p>Résultat attendu : disposer de ces données pour réaliser les suivis et orienter la gestion future de certains secteurs sensibles</p> <p>Indicateurs de suivi : opérations menées ou non</p>		
<p>Habitats naturels et espèces visées</p> <p>Tous les habitats de la directive Habitats recensés sur le site sont concernés</p>	<p>Partenaires / maîtres d'œuvre</p> <p>Maître d'ouvrage : CSL Maître d'œuvre : CSL Partenaires : commune, PNRBV</p>	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Le suivi et l'évaluation du site sera assuré par le CSL en lien avec le Parc et la commune de la Bresse (relevés de végétation, de populations d'espèces remarquables et / ou indicatrices, qualité de l'eau).</p> <p>Le coût des appareils de mesure est estimé à 10 000 Euros (financeurs possibles : Département des Vosges dans le cadre de la politique ENS, Agence de l'Eau, DIREN Lorraine). Le coût d'un diagnostic fonctionnel de la tourbière est estimé à 5000 Euros. Enfin, la poursuite des investigations sur la qualité des eaux est estimée à 10000 Euros.</p>	<p>Nature de l'action</p> <p>Investissement (études) Investissement (appareils de mesures) Animation</p>

Action A1 : animation de la mise en œuvre du document d'objectifs		Priorité 1	
Secteur d'activité	Description de l'opération et calendrier		
Divers	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre les actions retenues par les acteurs locaux dans le cadre du présent document d'objectifs, chercher les financements, suivre les actions - suivre le site sur le terrain et dans le cadre des réunions concernant le site ou ses abords <p>Le tableau page suivante permet d'estimer le temps nécessaire à la mise en œuvre du document d'objectifs. Sur les trois premières années, on estime qu'il est nécessaire de disposer d'une moyenne de 12 journées par an.</p>		
Objectifs	Suivi / évaluation de l'opération		
- mettre en œuvre les actions prévues dans le document d'objectifs	<p>Résultat attendu : 80 % des actions programmées réalisées Indicateurs de suivi : Nombre d'actions effectivement réalisées Critère d'évaluation : évolution de l'état de conservation des habitats</p>		
Statuts de propriété / parcelles concernées et surfaces	Suivi / évaluation de l'opération		
<i>Tout le site est concerné</i>			
<i>Surface totale concernée :</i> 10 ha concernés			
Habitats naturels et espèces visées	Partenaires / maîtres d'œuvre	Evaluation des coûts	Nature de l'action
Tous les habitats et toutes les espèces de la directive Habitats recensés sur le site sont concernés	Maître d'ouvrage : à désigner Maître d'œuvre : à désigner Partenaires : comité de pilotage	En moyenne 12 journées de chargé de mission par an les trois premières années de mise en œuvre	Animation

Action A1 => annexe. Estimation du temps d'animation nécessaire

Actions	<i>Calendrier prévisionnel Nb jours nécessaire</i>					
	20 10	20 11	20 12	20 13	20 14	20 15
Etudier une alternative au salage	3	2				
Installer un système de surveillance automatique des niveaux d'eau (choix du matériel, devis, acquisition, mise en place etc),	1	2				
Installer des petits appontements (devis, suivi du chantier etc)		2				
Relevés phytosociologiques, suivis d'espèces indicatrices, recueil et analyse des données chimiques / physiques sur l'eau, climatiques etc	3		3		3	
Diagnostic fonctionnel de la tourbière (commande à un tiers, suivi de la commande et du rendu)		2				
Restauration des continuités hydrauliques (vers Grande Basse – vers Ténine)		2	2			
Sensibilisation des pêcheurs (no-kill etc) et du grand public en général	2	2	2	2	2	2
Etudier l'évolution du périmètre natura 2000 (argumentaire, présentation au conseil municipal)		1				
Rédaction des rapports, courriers, études, suivis dossiers liés à Lispach (ski etc)	3	3	3	3	3	3
TOTAL : estimation des journées d'animation par an pour la mise en œuvre du document d'objectifs sur Lispach	12	16	9	5	8	5

B- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions retenues

Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel ¹ (Euros)	Calendrier prévisionnel						Nature de l'action	Financements (dont financeurs possibles)	Domaine d'action	Priorité ²
			2010	2011	2012	2013	2014	2015				
P1 : sensibilisation des acteurs locaux et du grand public	divers	0 (pas de coût supplémentaire)	x	x	x	x	x	x	Investissement Animation		Communication, Formation	1
C1 : investissements visant à encourager la pêche depuis la départementale	commune	4 500 Euros			x				Investissement Animation	Commune	Investissement	3
S1 : suivi d'espèces remarquables et d'indicateurs de gestion	CSL	25 000 Euros	x	x	x	x	x	x	Investissement Animation	Département Agence de l'Eau	Expertises	2
A1 : animation de la mise en œuvre du document d'objectifs	à désigner	à estimer sur la base du nombre de jours / an =>	12 j	26 j	9 j	5 j	8 j	5 j	Animation	Etat	Animation	1
Total investissements prévus (en K_Euros)			0	25	4,5	0	0	0				

¹ Estimé sur 2010 - 2015

² Cf définition page 30 (V/, A- Les fiches actions)

Chapitre 6 : l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs

LES TEXTES ...

L'article R-214.27 du Code de l'Environnement (projet de décret « gestion des sites natura 2000 » en cours version du 22 juin 2005) stipule que « le comité de pilotage natura 2000 assure de manière régulière le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs ». L'article R.214-25 indique que le document d'objectifs doit contenir « les procédures de suivi des habitats et des espèces ainsi que les procédures d'évaluation de leur état de conservation ».

L'EVALUATION : QUELS OBJECTIFS ?

Il s'agira d'interpréter les résultats des suivis menés afin de porter un jugement sur les objectifs et les actions du document d'objectifs. Ce jugement portera en particulier sur :

- **La pertinence** des objectifs et des actions : identifier si, d'une part, les objectifs sont adaptés aux enjeux et d'autre part, si les actions ont bel et bien l'effet attendu ;
- **Leur cohérence**, au regard en particulier des autres politiques menées sur le territoire ;
- **Leur efficacité** : les actions ont-elles l'ampleur d'effet attendu ? ;
- **Leur efficacité** : s'interroger sur les coûts engagés au regard des effets induits.

L'évaluation portera sur deux objets principaux :

- l'état de conservation des habitats et des espèces ;
- la mise en œuvre du document d'objectifs.

L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS :

Elle se basera sur les indications présentées page 16, complétées par les données issues des suivis proposés dans la fiche action S1 page 33.

L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

L'évaluation se fera à deux niveaux :

- une évaluation annuelle par le biais d'un bilan d'activités qui pourra s'appuyer sur le tableau de suivi en annexe 11, cahier 2 ;
- une évaluation en fin de document d'objectifs, soit au bout de 6 ans, qui reprendra ces bilans annuels : cette évaluation devra permettre d'argumenter les prochaines orientations ou actions de gestion sur le site.